

# COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2019

**Etaient présents** : Isabelle VILLATTE, Marie-Pierre GALLEN, Baptiste MATEL, Huguette HUEL, Yves LOYER, François-Xavier COULON, Fabien DRAMARD, Régine KERVIEL, Léopold LAMBOTIN, Philippe BERNERY, Ronan JUHEL, Virginie PORTUGAL-SCUILLER.

**Absents avec pouvoir** : Myriam DAVID pouvoir à Virginie PORTUGAL-SCUILLER, Franck GUEGAN pouvoir à Huguette HUEL.

**Absent excusé** :

**Absent** : Thierry MAHEO.

**Secrétaire** : Léopold LAMBOTIN.

Madame le Maire :

- ouvre la séance à 20h06
- propose aux conseillers municipaux de désigner le secrétaire de séance : Léopold LAMBOTIN est élu à l'unanimité
- rappelle l'ordre du jour de la convocation :
  1. *Approbation du compte de gestion 2018*
  2. *Vote des comptes administratifs 2018*
    - *Budget Principal*
    - *Budget Port*
    - *Budget Camping*
    - *Budget Centre d'accueil*
    - *Budget ZA des semis*
  3. *Clôture du budget ZA des semis au 31 décembre 2018*
  4. *Affectation des résultats 2018*
  5. *Vote des taux d'imposition 2019*
  6. *Budget primitif 2019*
    - *Budget principal*
    - *Budget port*
    - *Budget camping*
    - *Budget Centre d'Accueil Willaumez*
  7. *PORT*
    - *Tarifs port 2019*
    - *Digue en enrochement : estimatif dépenses, autorisation à déposer dossier DETR*
  8. *Participation 2019 aux écoles publiques (année scolaire 2018/2019)*
    - *LE PALAIS*
    - *BANGOR*
  9. *Participation 2019 aux écoles privées (année scolaire 2018/2019) :*
    - *Sainte Marie SAUZON*
    - *Sainte Anne LE PALAIS*
  10. *Contribution 2019 aux organismes de regroupement :*
    - *Mission Locale du Pays d'Auray*
    - *AIP Association des Iles du Ponant*
  11. *Adhésions*
  12. *Communication sur les marchés publics*
  13. *Divers*

## 1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 (Délibération n°1 de la séance : 2019-020)

Le Conseil Municipal :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (Délibération n°2 de la séance : 2019-021)**

La réglementation obligeant le Maire à ne pas assister au vote de son compte administratif, le Conseil Municipal désigne comme :

Président de séance : Marie-Pierre GALLEN

Secrétaire : Léopold LAMBOTIN

VOTANTS : 13 (12 présents + 2 procurations – 1 le maire ne votant pas)

### RESULTATS :

- Budget Principal : approuvé à l'unanimité
- Budget Port : approuvé à l'unanimité
- Budget Camping : approuvé à l'unanimité
- Budget Centre d'Accueil : approuvé à l'unanimité
- Budget ZA des Semis : approuvé à l'unanimité

Après vote, en l'absence du Maire, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité les comptes administratifs 2018 résumés en annexe ci-jointe.

## **3. CLOTURE BUDGET ZONE ARTISANALE DES SEMIS (Délibération n°3 de la séance : 2019-022)**

La loi NOTRE a transféré la compétence liée aux zones artisanales à l'intercommunalité.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la communauté de communes a repris la gestion et commercialisation de la zone artisanale des Semis, néanmoins le budget a été conservé en commune pour l'exercice 2018 année de clôture. Aussi le compte administratif 2018 clôturera ce budget.

Les résultats 2018 seront repris dans le budget principal 2019.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la clôture de ce budget

## **4. AFFECTATION DES RESULTATS 2018 (Délibération n°4 de la séance : 2019-023)**

Les comptes administratifs 2018 approuvés, laissent apparaître les résultats de clôture suivants pour l'exercice 2018 :

Budgets Section	PRINCIPAL TTC	ZA des SEMIS	TOTAL PRINCIPAL + ZA des Semis	CAMPING HT	CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ	PORT HT
Fonctionnement	+ 467 328,78	- 171 141,27	+ 296 187,51	+ 41 373,65	- 5 581,38	+ 35 849,62
Investissement	+ 246 104,48		+ 246 104,48	+ 127 077,02	- 9 141,34	+ 146 720,91

Madame le maire, ayant donné la parole à Madame Marie-Pierre GALLEN, adjointe aux finances, propose les affectations suivantes :

### ➤ **Au Budget Principal**

+ 200 000,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,

+ 96 187,51 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

TOTAL : + 296 187,51€

### ➤ **Au Budget Camping**

+ 20 000,00 € (article 1068 recettes d'investissement) pour financer les dépenses d'investissement,

+ 21 373,65 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

### ➤ **Au Budget Centre d'accueil**

- 5 581,38€ (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en dépenses de fonctionnement.

### ➤ **Au Budget Port**

+ 35 849,62 € (article 002 recettes de fonctionnement) maintenu en fonctionnement.

Le solde d'exécution de la section investissement des différents budgets est reporté.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats proposée.

## **5. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019 (Délibération n°5 de la séance : 2019-024)**

Le Conseil Municipal est informé des nouvelles bases d'imposition 2019, du produit fiscal attendu avec la reconduction des taux 2018 en 2019 :

TAXES	BASES D'IMPOSITION 2019 (en €)	TAUX CONSTANT	PRODUIT FISCAL 2019 (en €)
D'habitation	2 119 000	9,55	202 365,00
Foncière (bâtie)	1 341 000	10,26	137 587,00
Foncière (non bâtie)	36 756	26,23	9 731,00
CFE	0	10,64	0
<b>TOTAL</b>			<b>349 683,00</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la reconduction des taux d'imposition 2018 en 2019.

#### **6. VOTE DU BUDGET (Délibération n°6 de la séance : 2019-025)**

Après avoir délibéré, et voté, le conseil municipal approuve à la majorité les budgets primitifs 2019 suivants :

**BUDGET PRINCIPAL** : (2 abstentions, 12 pour)

Equilibré :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 741 587,91 €
- et en section d'investissement à la somme de 1 298 675,39 €

**BUDGET PORT (H.T.)** : (1 abstention, 13 pour)

Equilibré :

- en section de fonctionnement à 294 199,62 €
- et en section d'investissement à 905 400,00 €

**BUDGET CAMPING (H.T.)** : (1 abstention, 13 pour)

Equilibré :

- en section de fonctionnement à 151 373,65 €
- et en section d'investissement à 173 378,67 €

**BUDGET CENTRE D'ACCUEIL WILLAUMEZ (H.T.)** : (1 abstention, 1 contre, 12 pour)

Equilibré :

- en section de fonctionnement à 61 581,38 €
- et en section d'investissement à 16 941,34 €

#### **7. TARIFS PORT 2019 (Délibération n°7 de la séance : 2019-026)**

Les propositions d'évolution de la grille tarifaire présentées par madame le Maire ont été exposées en conseil portuaire du 18 février 2019 et ont reçues un avis favorable. Madame le Maire expose au conseil municipal les principales modifications :

- Modification de la période « haute saison » du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.
- Hausse de 0.50 € du tarif visiteurs
- Création de 2 catégories supplémentaires pour les visiteurs sur bouée
- Hausse de 2% du tarif abonné
- Hausse de 0% pour les tarifs pêcheurs
- Création d'un contrat mensuel (octobre à décembre)
- Création d'un forfait saisonnier pour un accès aux douches et aux machines à laver le linge

Madame le Maire informe qu'un courrier sera adressé aux abonnés, en même temps que leur contrat, afin de leur rappeler :

- de fournir leurs justificatifs de réduction
- d'identifier leur annexe au nom de leur bateau
- que la privatisation (pose de chaîne ou cadenas) de l'emplacement de l'annexe n'est pas autorisée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les tarifs 2019 en pièce jointe (annexe pages 1 et 2).

#### **8. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX – PROGRAMME 2019 DOSSIER PRIORITAIRE N° 1 : DIGUE EN ENROCHEMENT (Délibération n°8 de la séance : 2019-027) Ajout à l'ordre du jour**

Madame le maire rappelle les quatre sites situés dans la concession portuaire touchés par les intempéries en 2013/2014 pour lesquels le fonds intempéries a été sollicité (chemin du halage, mur de soutènement, môles Est et Ouest, et digue embarcadère). Seuls les trois derniers ont été retenus au titre de ce fonds. Pour raison technique et financière, il a été décidé de restaurer les môles avant le mur de soutènement. Les môles EST et OUEST ont été restaurés en 2017. D'après le diagnostic global, et la préconisation chronologique et technique, le mur de soutènement était le premier site à restaurer, c'est pourquoi la commune a

souhaité réaliser sa restauration en 2018 et a déposé ce dossier au titre du dépôt 2018. Le contexte politique de 2018 ayant retardé l'avancement des dossiers, l'accord ayant été donné, les travaux vont se réaliser en 2019.

Les travaux de la digue en enrochement, dernier site touché par les intempéries devra également être réalisé en 2019. Ainsi Madame le Maire propose de solliciter les fonds DETR pour mener ce programme.

**1- Digue en enrochement :**

**Coût prévisionnel global et plan de financement prévisionnel**

- Coût prévisionnel global du projet hors-taxe

	Montant HT en €
<b>HONORAIRES</b> <u>Diagnostic préliminaire, mission G5, suivant norme NFP94500</u>	4 450,00
1 - Reconnaissance naturaliste générales	
2 - Reconnaissance sur fondations	
3 - Diagnostic	
<u>Estimation financière avant reconnaissances complémentaires 216/14</u>	
- Etudes et reconnaissances complémentaires	16 400,00
- Maîtrise d'œuvre des travaux	31 680,00
<i>Sous - total</i>	<u>52 530,00</u>
- Frais divers, imprévus (3%)	1 576,00
<b>TOTAL HONORAIRES</b>	<b>54 106,00</b>
<b>TRAVAUX</b> <u>Travaux de reprise de l'enrochement</u>	264 000,00
Frais divers, imprévus (3%)	7 920,00
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>271 920,00</b>
<b>TOTAL PROJET</b>	<b>326 026,00</b>

- Financement

		Taux	Montant HT en €
<i>Fonds intempéries</i>	(45% DS calculée 251 256,41)	35%	113 065,00
<i>DETR 2019</i>	(50% Plafond 260 000,00)	40%	130 000,00
<i>Autofinancement</i>		25%	82 961,00
<b>TOTAL RECETTES ESTIMEES</b>		<b>100%</b>	<b>326 026,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide (résultat vote : 1 abstentions, 13 pour) à la majorité de solliciter les fonds DETR 2019 en présentant ce dossier unique, condition pour finaliser et mener à bien les travaux de remise en état en 2019.

**9. PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 (Délibération n°9 de la séance : 2019-028)**

Après avoir délibéré et voté (1 contre, 13 pour), le Conseil Municipal approuve le montant de la proposition de participation émise par la commune de LE PALAIS pour les élèves domiciliés à SAUZON scolarisés à l'école publique de LE PALAIS, à savoir :

	Montant individuel	Effectif	Participation
Elèves de maternelle	1 930,00 €	0	0,00 €
Elèves de primaire	562,00 €	4	2 248,00 €
<b>TOTAL</b>		4	2 248,00 €

**10. PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE MARIE DE SAUZON : ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CONVENTION AVEC L'OGEC SAINTE MARIE (Délibération n°10 de la séance : 2019-029)**

Vu le contrat d'association à l'enseignement public n° 329CA conclu en application des dispositions du Code de l'Education entre le Préfet du Morbihan, représentant le Ministre de l'Education Nationale et le directeur diocésain de l'enseignement catholique du Morbihan,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires, après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide du montant de la subvention à l'OGEC pour la participation au fonctionnement de l'école Sainte Marie de SAUZON : 45 755,25 € pour l'année scolaire 2018/2019.

L'effectif des élèves domiciliés sur SAUZON est de 61 élèves (21 élèves en maternelle et 40 élèves en primaire), la répartition s'effectue de la façon suivante :

	Montant individuel	Effectif	Participation
Elèves de maternelle	1 292,65 €	21	27 145,65 €
Elèves de primaire	465,24 €	40	18 609,60 €
TOTAL		61	45 755,25 €

Il est précisé que la subvention sera versée en deux fois (22 877,63 € + 22 877,62).

Un avenant à la convention sera rédigé pour le paiement et signé par le Chef d'établissement, le Président de l'OGEC et le Maire de SAUZON.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette subvention et autorise le Maire à signer l'avenant n°8 à la convention ANNEXÉE.

### **11. PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE ANNE DE LE PALAIS : ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 (Délibération n°10 de la séance : 2019-030)**

Vu l'article 89 de la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école,

Vu la demande de l'école Sainte Anne – Impasse Sainte Anne – 56360 LE PALAIS,

Vu la moyenne départementale du coût de la participation à la scolarité des élèves des écoles primaires,

La participation est déterminée comme suit :

- Montant : 1 292,65 € par élève de maternelle, 465,24 € par élève de primaire
- Effectif à la rentrée de septembre 2018.

A savoir :

	Montant individuel	Effectif	Participation
Elèves de maternelle	1 292,65 €	3	3 877,95 €
Elèves de primaire	465,24 €	4	1 860,96 €
TOTAL		7	5 738,91 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité la participation au fonctionnement de l'école Sainte Anne et charge Madame le Maire de verser la participation à Monsieur le Président de l'O.G.E.C. Sainte-Anne.

Un premier versement de 2 869,45 € sera effectué en juin 2019, un second de 2 869,46 € sera effectué en septembre 2019.

### **12. CONTRIBUTION 2019 AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENT (COMPTE 6554) (Délibération n°11 de la séance : 2019-031)**

Madame le Maire propose au conseil municipal les contributions de fonctionnement au budget des deux organismes de regroupement suivants pour l'année 2019 :

- **Mission locale du Pays d'AURAY : 3 154,83 euros**
- **Association des Iles du Ponant : 3,50 € / habitant x 1 743 habitants (population DGF 2018) = 6 100,50 euros**

Le conseil municipal, après avoir délibéré et voté, approuve à l'unanimité les contributions :

- à la mission locale du Pays d'AURAY
- à l'AIP (Association des Iles du Ponant)

Pour rappel, par délibération n° 2019-017 du 18 mars 2019, le conseil municipal a voté :

- **VIGIPOL : 1 743 x 0.21 € = 366.03 €**

### **13. ADHESIONS (Délibération n°12 de la séance : 2019-032)**

Madame le Maire propose la reconduction des adhésions des organismes suivants, pour un montant total de 886,66 € (prévision Budget Primitif 2019 = 900,00 €) :

- **A.M.56 (Association des Maires du Morbihan) 298,66 €,**
- **A.N.E.T.T. (Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques) 265,00 €,**
- **C.A.U.E. (Conseil Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement) 323,00 €.**

Le conseil municipal après vote (7 abstentions et 7 pour) approuve l'adhésion aux trois organismes ci-dessus

**14. COMMUNICATION SUR LES ACTES PASSÉS CONFORMÉMENT A LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (Délibération n°14 de la séance : 2019-033)**

Budget	Date	Fournisseur	Objet	Montant en €	
				HT	TTC
Port	12/03/19	SLTIM	Réparation ponton	4 964,00	5 956,80
Principal	19/03/19	SERVIBAT Constructions	Terrassement devant Roz-Avel Rue Lieutenant Riou	1 400,00	1 680,00
Port	20/03/19	Travaux Publics Services	Location tracto-pelle et chauffeur	448,98	538,78
Principal	22/03/19	IDEO Equipements	Jeu ressorts Bolide	578,00	693,60
Camping	22/03/19	IDEO Equipements	Matériel terrain de Volley	582,00	698,40
Centre d'Accueil	22/03/19	IDEO Equipements	Tables de Pique-Nique	669,00	802,80
Camping	22/03/19	CHALETS FABRE	Doublage intérieur/extérieur des chalets	3 528,00	4 233,60
Principal	28/03/19	Société AGORA	Kit d'entretien des écrans	36,00	43,20

**15. TARIF SAISONNIERS CAMPING (Délibération n°15 de la séance : 2019-034) Divers ajouté à l'ordre du jour**

Madame le Maire fait part de la demande de tarif pour les travailleurs saisonniers formulée par le régisseur du camping.

Madame le Maire propose d'attribuer à ces usagers :

- Réduction : 20 % du tarif sur :
  - les locations de mobil-home
  - Le terrain : emplacement, nuitées et électricité
- Justificatif : attribution de la réduction sur présentation de leur contrat de travail
- Affectation maximale :
  - 5 emplacements maximum sur le terrain de camping ;
  - 2 mobil-homes maximum avec une occupation maximum de trois personnes ;
- Modalités contractuelles nécessaires : pour les locations de mobil-homes et d'emplacements, un contrat mensuel sera établi au nom de l'employeur et un chèque de caution lui sera demandé systématiquement pour les locations. Les nuitées seront à la charge du saisonnier sauf accord de prise en charge par l'employeur.

Le conseil municipal après avoir délibéré et voté (3 abstentions, 11 pour) approuve à la majorité les conditions tarifaires 2019 pour les travailleurs saisonniers. La grille tarifaire est modifiée et fournie en **Pièce Jointe**.

La séance est levée à 22h03

Le Secrétaire de séance,  
Léopold LAMBOTIN



*Lambotin*